



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE
NATION
VERTE >
Agir • Mobiliser • Accélérer

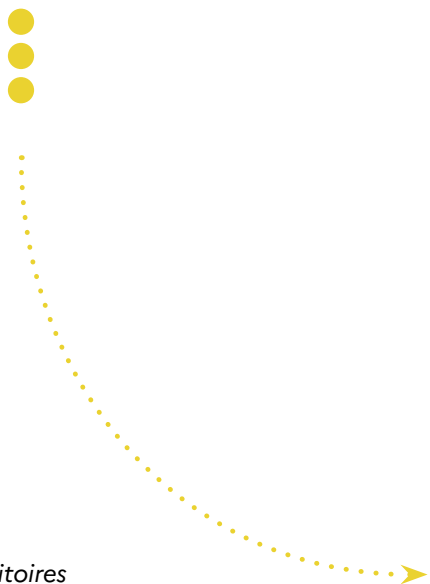


PROJET DE LOI de finances 2024

10 milliards d'euros supplémentaires
pour la planification écologique



Sommaire

- 4 Le budget 2024 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de la Transition énergétique
 - 5 Chiffres clés
 - 6 Mieux préserver l'eau et la biodiversité
 - 7 Mieux se déplacer
 - 9 Mieux se loger
 - 10 Mieux produire l'énergie
 - 11 Mieux soutenir les territoires
- 

Service presse de Christophe BÉCHU,
ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Tél : 01 40 81 78 31

Mél : communication.mtect@ecologie-territoires.gouv.fr

Service presse d'Agnès Pannier-Runacher,
ministre de la Transition énergétique

Tél : 01 40 81 13 25

Mél : presse.mte@climat-energie.gouv.fr

Édito



Christophe Béchu
Ministre de la Transition
écologique et de la
Cohésion des territoires



Agnès Pannier-Runacher
Ministre de la Transition
énergétique

Conformément à l'engagement du Président de la République, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par une mobilisation inédite au service de la transition écologique et énergétique de notre pays.

Appuyés par un budget pour 2023 consolidé et renforcé de dispositifs nouveaux, **nous avons engagé des réformes d'ampleur pour lutter résolument contre le dérèglement climatique.** Nous les avons menées dans tous les domaines, pour à la fois baisser nos émissions de gaz à effet de serre, adapter notre modèle de société et mieux préserver notre biodiversité et nos ressources naturelles.

Dans un contexte international et économique éprouvant, **nous avons su soutenir les Français, les collectivités territoriales comme les entreprises, face à la hausse du coût de l'énergie,** tout en accélérant notre marche vers un système énergétique plus indépendant, compétitif et décarboné.

Nous avons su porter, également, **avec le Fonds vert et l'accélération des projets d'énergies renouvelables,** le défi de la valorisation des territoires et de leur transition écologique, en partant des projets locaux portés par les élus. **Le Plan eau, le Plan forêt et la Stratégie nationale pour la biodiversité** sont autant de dynamiques engagées pour restaurer les écosystèmes, et préserver nos biens communs naturels indispensables. **La relance du nucléaire et le soutien massif apporté à la production d'hydrogène décarboné** sont également de jalons structurants pour augmenter notre production d'énergie décarbonée, accélérer notre marche vers la sortie des énergies fossiles et renforcer notre souveraineté.

Sous l'égide de la Première ministre, nous avons également élaboré, à l'échelle nationale, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, **une planification écologique d'ensemble,** secteur par secteur, en étroite association avec l'ensemble des acteurs concernés.

L'année qui s'ouvre se place donc à la fois dans la continuité de l'ambition que nous avons portée sans relâche et dans la nécessité **d'accélérer encore la marche face à l'urgence climatique.**

C'est toute l'ambition de ce nouveau projet de loi de finances pour 2024. **Un projet de loi de finances d'action,** qui témoigne de l'engagement du Gouvernement au service des Français et de notre environnement.

Agir, ce sont d'abord des moyens financiers inédits : **10 milliards d'euros supplémentaires mobilisés au service de la planification écologique.** Cet effort sans précédent de l'État nous permet d'être au rendez-vous du déploiement sur les territoires de la planification en relevant les défis cruciaux du transport, de l'énergie, du logement, de la biodiversité et de l'eau.

Ces 10 milliards d'euros représentent notamment **des hausses sans précédent pour des dispositifs efficaces et qui connaissent un franc succès auprès des Français,** à l'instar du fonds chaleur ou encore des aides de MaPrimeRenov', pour agir sur le terrain.

Ce sont aussi des moyens humains conséquents, avec **760 postes supplémentaires dédiés à la transition.** Cette augmentation, sans précédent depuis vingt ans, permettra de renforcer le maillage de nos ministères et nos capacités opérationnelles.

Forts de ces atouts clefs, nous sommes armés pour **accélérer la transition dans tous les secteurs,** et dans tous les territoires, au plus près des attentes des Françaises et des Français.

C'est notre conviction : **cette transition écologique et énergétique sera exigeante, solidaire et souveraine, ou elle ne sera pas.** Plutôt qu'un motif de fracture et de division, il est de notre responsabilité d'en saisir toutes les opportunités en termes d'emplois, de bien-être ou de pouvoir d'achat.

Avec la mobilisation de l'ensemble des forces vives du pays et avec le soutien résolu de l'État, notre pays a toutes les cartes en main pour franchir un nouveau palier décisif en 2024. **C'est notre engagement.**

LE BUDGET 2024

pour la planification écologique

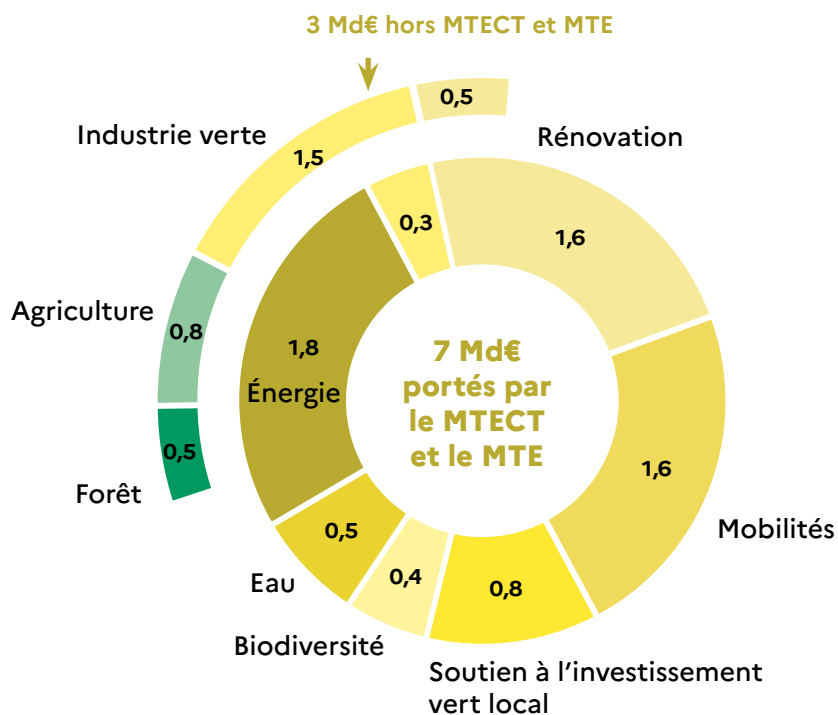
Le Gouvernement engage 10 milliards d'euros (Md€) supplémentaires en 2024 pour accélérer la transition écologique. Cet engagement se traduira par une hausse de 7 milliards d'euros des décaissements en 2024 compte tenu du délai entre l'engagement des dépenses et leurs paiements.

Sur les 10 milliards d'euros d'engagements supplémentaires, 7 milliards d'euros seront portés par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion

des territoires et le ministère de la Transition énergétique. Le reste du budget de la planification est notamment porté par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et France 2030.

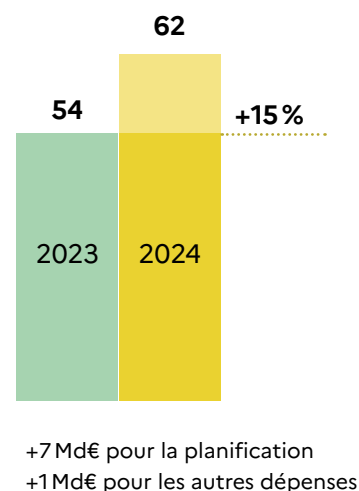
Au total, hors mesures de soutien aux consommateurs d'énergie (boucliers), le budget de nos ministères atteint 62 milliards d'euros en 2024.

10 Md€ pour la planification écologique*



* Autorisations d'engagement

Budget MTECT/MTE hors boucliers



✦ Une hausse historique des effectifs ✦

+760 emplois

La planification écologique a été élaborée avec la conviction que des moyens humains sont nécessaires pour assurer la conception, le pilotage et le portage jusqu'au dernier kilomètre de nos politiques publiques.

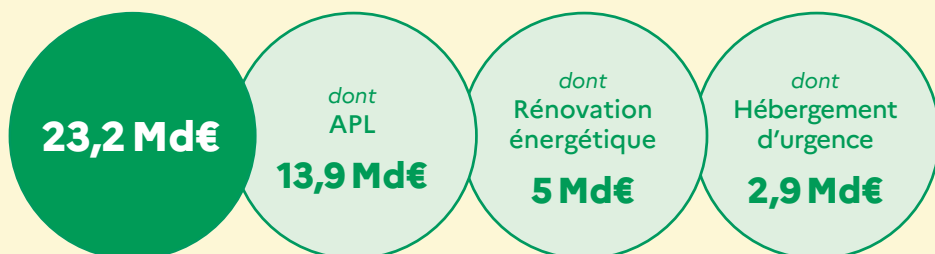
Après la stabilité des effectifs permise par le PLF pour 2023 et pour la première fois depuis 20 ans,

les effectifs du MTECT et du MTE augmenteront en 2024 à hauteur de **760 emplois**, dans les services des ministères ainsi que dans ceux des opérateurs.

Cette hausse inédite permettra l'amplification de l'effort de rénovation énergétique, la mise en œuvre du plan eau et de la stratégie nationale pour la biodiversité ou encore l'accompagnement des territoires ruraux dans le cadre de France ruralités.

Les chiffres clés

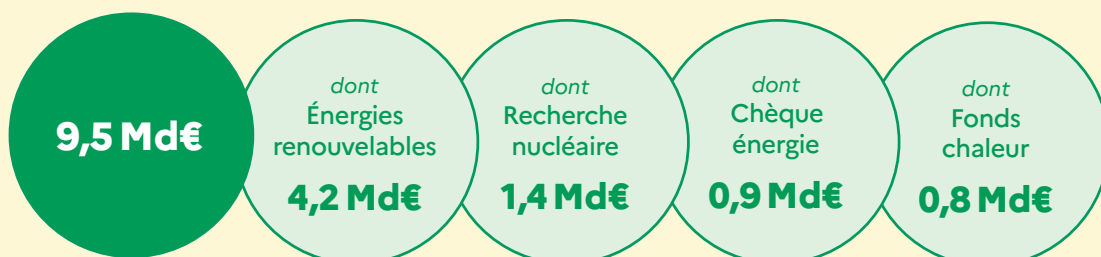
LOGEMENT



MOBILITÉ



ÉNERGIE



EAU, BIODIVERSITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES



APPUI AUX TERRITOIRES



Mieux préserver l'eau et la biodiversité

C'est avant tout reconnaître notre dépendance à la nature et mettre fin à l'effondrement de notre biodiversité.

500 M€

ce sera la hausse du budget des agences de l'eau en 2024

Eau

Annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023, le **Plan eau** donne à l'ensemble des acteurs un cap pour garantir de l'eau pour tous et de qualité. Il dote les agences de l'eau de **près de 500 millions d'euros supplémentaires par an, soit une hausse de près de 20 % des moyens en faveur de la préservation de la ressource en eau.**

Ce projet de loi de finances procède à une **réforme de la fiscalité de l'eau** de manière à ce que ceux qui polluent et prélèvent le plus d'eau soient davantage responsabilisés.

Afin d'offrir une plus grande autonomie d'action aux agences, **le plafond de dépenses sera supprimé dans le cadre du PLF pour 2025**, à l'occasion du lancement du XII^e programme des agences de l'eau (2025-2030).

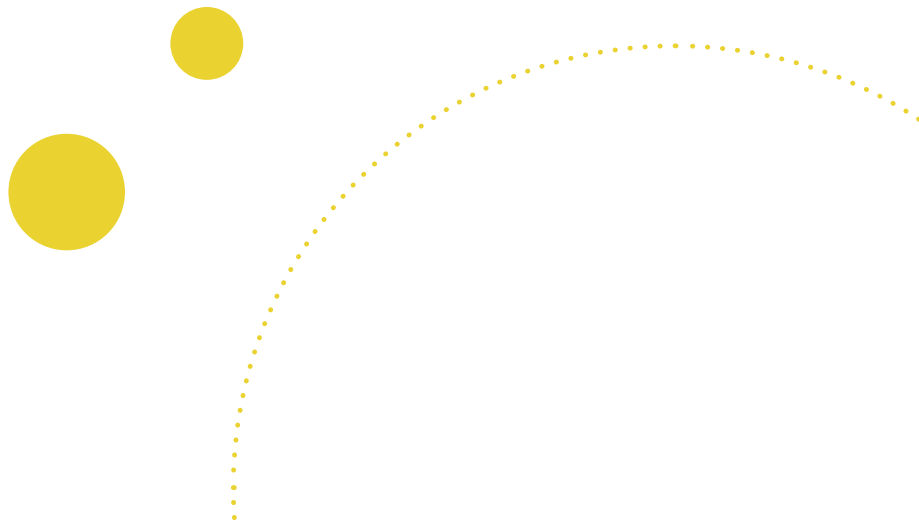
400 M€

supplémentaires pour la biodiversité

Biodiversité

Les objectifs de la **Stratégie nationale pour la biodiversité**, en cours de consultation auprès des instances nationales, sont clairs : réduire les pressions sur la biodiversité, restaurer la biodiversité partout où c'est possible et mobiliser tous les acteurs. Pour atteindre ces objectifs, **près de 300 millions d'euros de crédits supplémentaires sont mobilisés dès 2024, soit un doublement des crédits consacrés à la biodiversité sur le budget de l'État.** De même, la **dotation pour la valorisation des aménités rurales** sera réformée et augmentée de 60 millions d'euros pour atteindre 100 millions d'euros. Il en résulte **un supplément total de près de 400 millions d'euros.**

Aux près de 400 millions d'euros supplémentaires prévus pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité, s'ajoutent les crédits du Fonds vert consacrés aux friches et à la renaturation des villes ainsi que les moyens mobilisés par les agences de l'eau pour l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau, conformément au Plan eau annoncé en mars dernier. **La préservation de la biodiversité bénéficiera au total d'un soutien additionnel de plus de 1 milliard d'euros en 2024.**



10 Md€ SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Mieux se déplacer

C'est mettre en œuvre des mesures en faveur des transports collectifs et décarbonés.

4,6 Md€

ce sera le budget de l'AFIT en 2024, contre 2,7 Md€ en 2017 et 3,8 Md€ en 2023.

Des investissements en faveur des mobilités vertes en forte hausse

Le plan d'avenir pour les transports annoncé en février par la Première ministre se traduit par **un budget affecté à l'Agence de financement des infrastructures de transport (AFIT) de France en forte hausse, atteignant 4,6 milliards d'euros, soit une hausse de 20% par rapport à 2023.** Cette hausse bénéficie principalement aux transports ferroviaires et collectifs et aux mobilités actives et permettra ainsi d'accélérer la décarbonation des transports.

L'investissement dans les infrastructures du quotidien passe aussi, en grande partie, par l'établissement de contrats de plan ambitieux avec les Régions. La trajectoire d'investissement dans les infrastructures de transport prévoit **8,6 milliards d'euros de crédits de l'État sur le quinquennat pour le volet mobilité de ces contrats de plan** : plus des deux tiers de l'enveloppe seront consacrés aux transports ferroviaires et collectifs, avec notamment entre **0,7 et 0,8 milliard d'euros pour les services express régionaux métropolitains et près de 0,5 milliard d'euros pour le fret ferroviaire.**

Ces investissements supplémentaires seront financés par les secteurs les plus émetteurs: ce projet de loi de finances crée **une taxe sur les gestionnaires d'infrastructures de transports qui sera affectée à l'AFIT** et qui concernera les sociétés concessionnaires d'autoroutes et le secteur aérien.

La hausse du budget en faveur des mobilités permettra également de financer les projets prioritaires pour le Gouvernement tels que **le développement du titre unique et le lancement du Pass rail annoncé par le Président de la République.**

Verdissement du parc de véhicules

Le budget consacré aux aides au verdissement du parc de véhicules augmentera de 0,2 milliard

1,5 Md€

ce sera le montant des aides au verdissement des véhicules en 2024, contre 0,3 Md€ en 2017 et 1,3 Md€ en 2022

d'euros en 2024 pour atteindre **1,5 milliard d'euros**, soit une hausse de 15%.

Le bonus écologique est une aide à l'acquisition d'un véhicule électrique neuf ou d'occasion. En 2023, il a été renforcé pour les ménages aux revenus modestes et cible les voitures n'excédant pas 2,4 tonnes. À compter de 2024, **l'éligibilité au bonus écologique sera conditionnée, pour les voitures neuves, à un critère environnemental** qui tiendra compte de l'ensemble des impacts environnementaux du véhicule, tout au long de son cycle de vie, depuis la production des matériaux jusqu'à sa commercialisation. Enfin, les barèmes du bonus seront ajustés pour mieux soutenir les ménages aux revenus modestes.

La prime à la conversion est une aide à l'acquisition d'un véhicule peu polluant sous réserve de la mise à la casse d'un véhicule ancien. En 2023, le caractère social du dispositif a été renforcé : augmentation de l'aide pour les ménages gros rouleurs aux revenus modestes et très modestes. Pour accompagner la mise en place des zones à faibles émissions mobilité, la surprime de l'État dans les territoires concernés a également été augmentée pour atteindre jusqu'à 3 000 €. En 2024, **le budget consacré à la prime à la conversion augmentera et les barèmes seront révisés pour la rendre plus incitative.**

Un dispositif de leasing de véhicules électriques à 100 € par mois pour les ménages aux revenus modestes sera ouvert aux précommandes d'ici la fin de l'année pour des livraisons de véhicules à compter de 2024.

Parallèlement, **les barèmes du malus sur les émissions de CO₂ et sur la masse des véhicules seront renforcés** pour inciter à l'achat de véhicules électriques et plus légers. Afin d'accélérer en parallèle le verdissement des flottes professionnelles, la fiscalité applicable aux véhicules de tourisme des entreprises sera révisée pour être plus incitative.

Véhicules lourds électriques

Le Gouvernement a prolongé en 2023 l'appel à projets Écosystèmes des véhicules lourds électriques, piloté par l'Ademe, qui vise à soutenir l'acquisition de ce type de véhicules, ainsi que l'installation des infrastructures de recharge nécessaires. L'appel à projets sera prolongé en 2024 avec une enveloppe budgétaire accrue.

Aviation civile

En juin 2023, le Président de la République a annoncé le triplement du soutien pluriannuel au Conseil pour la recherche aéronautique civile du plan France 2030, à hauteur de 300 M€ par an de 2024 à 2030. Ces financements renforcent la politique publique de soutien à la préparation technologique des futurs avions de ligne bas-carbone.

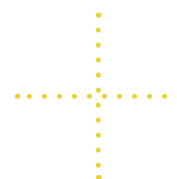
Bornes électriques

La barre des 100 000 points de recharge ouverts au public a été franchie en mai 2023 et l'ensemble des aires de service du réseau routier national concédé sont désormais équipées en stations de recharge haute puissance.

Pour répondre à la croissance du parc de véhicules électrifiés, **un soutien budgétaire supplémentaire est confirmé pour 2024, en complément du plan France 2030**. Le programme Advenir sera également prolongé et abondé pour accompagner notamment les bornes en résidentiel collectif et en voirie.

0,2 Md€

*supplémentaire pour accompagner
l'installation de bornes électriques*



10 Md€ SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Mieux se loger

C'est accélérer la rénovation des logements existants pour les adapter aux transitions écologique et démographique et soutenir la construction de nouveaux logements de qualité et abordables là où sont les besoins.

5 Md€

alloués aux aides à la rénovation énergétique, contre 3,4 Md€ en 2023 et 2,5 Md€ en 2017

Accélérer la rénovation énergétique

En 2017, la rénovation énergétique était principalement soutenue par le crédit d'impôt transition énergétique (CITE), qui bénéficiait trop peu aux ménages qui en avaient le plus besoin. **MaPrimeRénov'**, mis en place en 2020 en remplacement du CITE, constitue l'un des grands succès du précédent quinquennat, avec plus de 650 000 rénovations en 2022.

En 2024, 1,6 milliard d'euros d'autorisations d'engagement supplémentaires seront allouées aux aides à la rénovation énergétique, en particulier MaPrimeRénov', pour atteindre 5 milliards d'euros au total. Ce budget renforcé permettra d'accélérer l'installation d'équipements décarbonés de chauffage et d'augmenter le nombre de rénovations d'ampleur, en particulier des passoires thermiques, avec un parcours unique plus attractif et systématiquement accompagné par le tiers de confiance que constitue **MonAccompagnateurRénov'**. Ce renforcement des moyens financiers et la poursuite du déploiement du réseau France Rénov' avec les collectivités territoriales contribueront à atteindre la cible de 200 000 rénovations performantes fixée pour 2024 dans le cadre de la planification écologique.

L'éco-PTZ, principale aide pour assurer le financement du reste à charge des ménages, sera prolongé jusqu'en 2027. Enfin, dans le prolongement de l'expérimentation lancée en 2023, le dispositif de « seconde vie » permettra aux bailleurs sociaux qui engagent des rénovations très ambitieuses de leurs passoires thermiques de prolonger le bénéfice des exonérations de taxe foncière.

Produire des logements abordables là où sont les besoins

Dans un contexte marqué par la hausse des taux d'intérêt, le prêt à taux zéro (PTZ) sera prolongé jusqu'en 2027 et recentré pour soutenir en priorité l'accession à la propriété dans l'habitat collectif neuf dans les zones les plus tendues et dans le parc ancien à rénover sur le reste du territoire.

Le Gouvernement soutiendra également l'amplification de la production de logements locatifs intermédiaires à destination des classes moyennes, en zones tendues ainsi que dans les territoires en mutation (réindustrialisation, revitalisation, etc.), en opérations neuves mais également en acquisition-amélioration du bâti ancien.

Des hausses de factures d'énergie qui resteront limitées

Face à l'augmentation des prix de l'électricité, le Gouvernement a mis en œuvre dès 2022 un bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité afin de limiter la hausse des factures d'énergie. Le Gouvernement sortira progressivement du bouclier tarifaire sur l'électricité d'ici la fin de l'année 2024. Le bouclier sur l'électricité continuera de s'appliquer pour les particuliers comme les structures d'habitat collectif (HLM, EHPAD, copropriétés, etc.), dans un niveau à définir selon l'évolution des prix. Le bouclier sur le gaz, compte tenu de la baisse des prix de marché en deçà du tarif gelé, sera ciblé sur les seules structures d'habitat collectif ayant contractualisé à des prix très élevés au second semestre 2022, jusqu'à l'arrivée à échéance de leur contrat de fourniture d'énergie. Le Gouvernement prolongera aussi en 2024 l'amortisseur électricité à destination des PME, collectivités locales et associations. Le dispositif prend en charge une partie de leur facture d'électricité pour les contrats signés à des prix élevés au moment de la crise et encore en vigueur en 2024.

Adapter les logements au vieillissement avec MaPrimeAdapt'

À compter de 2024, conformément à l'engagement du Président de la République, l'Anah déploiera **MaPrimeAdapt'**, la nouvelle aide nationale unique à destination des ménages aux revenus modestes pour adapter leur logement à la perte d'autonomie ou au handicap. 1,5 milliard d'euros sera consacré à cette nouvelle aide sur le quinquennat pour adapter 680 000 logements dans les 10 prochaines années.

1,5 Md€

ce sera le budget consacré à MaPrimeAdapt' sur le quinquennat

Mieux produire l'énergie

Conjugué à l'accentuation des efforts d'efficacité et sobriété énergétique, le renforcement du soutien de l'État pour l'émergence de nouveaux projets de production d'énergie décarbonée (nucléaire, hydrogène, énergies renouvelables) traduit un changement d'échelle en faveur de la transition énergétique.

Un soutien renforcé à la production d'énergies décarbonées

Dans la continuité de l'année 2023, dans un contexte de prix de l'énergie élevés et au vu des coûts de production désormais compétitifs de la filière renouvelable, les énergies renouvelables continueront de contribuer positivement au budget de l'État.

En parallèle, **le soutien budgétaire à l'émergence de nouveaux projets est amplifié** pour tenir compte des objectifs ambitieux fixés en matière de capacités installées et tirer les conséquences des mesures d'accélération permises par la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023.

Ainsi, l'État financera les dépenses liées aux **parcs éoliens en mer qui seront prochainement mis en service**, à l'instar de Courseulles-sur-Mer, Dieppe-Le Tréport et Yeu-Noirmoutier (1,4 gigawatts au total) en 2025.

En complément des procédures en cours, des débats publics seront lancés sur chaque façade à l'automne 2023 afin, notamment, d'identifier des zones prioritaires de développement de l'éolien en mer jusqu'en 2050.

Après la revalorisation en 2023 du tarif du biogaz injecté dans les réseaux, le Gouvernement prend **des mesures de simplification**. Un appel d'offres sera publié avant fin 2024 afin de **compléter le dispositif de soutien pour les méthaniseurs de grande taille**.

Conformément au plan hydrogène de 4 milliards d'euros annoncé en septembre 2023, **un mécanisme de soutien à la production d'hydrogène, doté de 0,7 milliard d'euros en 2024, sera ouvert**. La procédure permettant de sélectionner les lauréats de la première vague d'ici à la fin de l'année 2024 est initiée. **Les moyens en faveur de la décarbonation de l'industrie seront amplifiés**. Ainsi, à compter de 2024, le fonds de décarbonation de l'industrie financera également la décarbonation profonde des sites les plus émetteurs via des contrats pour différence.

Nucléaire

En parallèle de la poursuite du programme en faveur du nouveau nucléaire français, **les crédits en faveur du nucléaire augmenteront pour s'élever à 1,5 milliard d'euros en 2024**. Ils recouvrent en particulier la subvention pour charge de service public versée au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) qui s'élèvera à 0,6 milliard d'euros en 2024, soit une hausse de 140 millions d'euros par rapport à 2023. Cela permettra de financer :

- la poursuite de la construction du réacteur de recherche Jules-Horowitz, conçu pour tester le comportement de matériaux et combustibles sous irradiation ;
- la hausse du plafond d'emploi du CEA de 146 emplois dans l'objectif de renforcer les équipes, les compétences et les moyens de recherche et développement ;
- les infrastructures de recherche et d'essais afin d'anticiper les besoins expérimentaux des technologies portées par les start up lauréates de l'appel à projets réacteurs nucléaires innovants.

1,5 Md€

c'est le montant des crédits en faveur du nucléaire en 2024

Fonds chaleur

Le fonds chaleur est, avec MaPrimeRénov', l'un des principaux dispositifs de soutien à la chaleur renouvelable et de récupération. **Il est renforcé en 2024 pour atteindre 0,8 milliard d'euros**.

Il permet de décarboner la production de chaleur (chauffage des bâtiments, industrie, agriculture) aujourd'hui majoritairement produite à partir d'énergies fossiles.

0,8 Md€

pour le fonds chaleur en 2024, contre 0,5 Md€ en 2023 et 0,2 Md€ en 2017

10 MD€ SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Mieux soutenir les territoires

C'est poursuivre le soutien aux collectivités territoriales, tant en fonctionnement qu'en investissement, et apporter des solutions concrètes aux acteurs territoriaux pour mener à bien la transition écologique dans les territoires.

220 M€

c'est la poursuite de la hausse de la DGF qui, avant 2023, n'avait plus augmenté depuis 13 ans

Après une première hausse de 320 millions d'euros en 2023, l'État poursuivra son effort de soutien aux collectivités territoriales : **le PLF 2024 comporte ainsi une augmentation de 220 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** afin de renforcer la résilience des ressources des collectivités.

Le PLF pour 2024 soutient à hauteur de 13 milliards d'euros les moyens d'investissement des collectivités, soit environ 20 % de financement direct de l'investissement public local, afin d'accompagner leurs efforts en faveur de la planification écologique : 7 milliards d'euros de fonds de compensation de la TVA, 2,5 milliards d'euros de Fonds vert, 2 milliards d'euros de dotations d'investissement et 1 milliard d'euros de dotation d'équipement scolaire.

Fonds vert

Créé par la loi de finances pour 2023, **le Fonds vert** répond aux besoins des acteurs locaux pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros en 2023, il bénéficie **d'une augmentation de 500 millions d'euros en 2024** et sa **pérennisation** a été annoncée par la Première ministre.

Afin de concrétiser les annonces du Président de la République, **les projets de rénovation énergétique des écoles disposeront d'une enveloppe de 500 millions d'euros** pour rénover 2 000 écoles dès 2024 et 40 000 écoles d'ici 10 ans.

Le Fonds vert continuera de soutenir une approche transversale de la transition écologique dans trois dimensions : **la performance environnementale** (rénovation énergétique, modernisation de l'éclairage public, etc.), **l'adaptation au changement climatique** (prévention des risques d'inondation, des feux de forêt, érosion du trait de côte), **l'amélio-**

2,5 Md€

c'est le montant du Fonds vert pour 2024

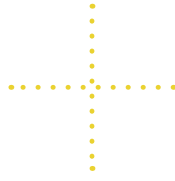
ration du cadre de vie (zones à faibles émissions mobilité, covoiturage, recyclage foncier des friches).

La mobilisation à haut niveau des dotations en faveur de l'investissement (2 Md€)

En plus du Fonds vert, **les dotations classiques de soutien à l'investissement local sont reconduites en 2024 à leur plus haut niveau historique**, soit plus de 2 milliards d'euros.

Par ailleurs, l'effort de verdissement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), fixé à 25% des projets soutenus en 2023, va être élargi en 2024 pour tenir compte des impératifs de la transition écologique. Ce seront désormais 30% des projets soutenus par la DSIL, 25% des projets soutenus par la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et 20% des projets soutenus par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui devront concourir aux objectifs de transition écologique.

Par ailleurs, le renforcement du soutien à l'investissement des collectivités territoriales se matérialisera également en 2024 par **l'intégration dans l'assiette du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) des dépenses relatives aux aménagements de terrain**. Ce seront **près de 250 millions d'euros** pour un exercice donné qui viendront s'ajouter à l'effort que l'État produit via le FCTVA en faveur de l'investissement local (7 milliards d'euros au total) principalement pour des dépenses venant appuyer les politiques des collectivités locales favorables à la transition écologique.



La nouvelle dotation pour la valorisation des aménités rurales (100 M€)

La dotation pour la valorisation des aménités rurales est portée à 100 millions d'euros afin de valoriser les efforts que les communes rurales consacrent pour l'ensemble de la communauté nationale à la protection étendue de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées.

Le soutien à la mise en œuvre du plan France ruralités et la modernisation des zones de revitalisation rurales (90 M€)

Le budget du ministère soutient la mise en œuvre du plan France ruralités, à hauteur de près de 90 millions d'euros en 2024, afin de financer la mise à disposition de 100 chefs de projets dans les territoires ruraux, l'accès aux services dans les France services les plus rurales, le développement du tissu associatif en milieu rural, le doublement de l'ingénierie de projets dans les territoires, la revitalisation des centres-villes et des petites centralités, comme le soutien aux offres de mobilités de proximité et du quotidien. Le PLF pour 2024 portera également la modernisation des zones de revitalisation rurale, afin de soutenir la création et le maintien de l'activité économique dans les territoires les plus fragiles.

Les politiques d'urbanisme et d'aménagement au service d'un développement équilibré des territoires

Le Gouvernement continuera de soutenir activement les grandes opérations d'urbanisme et opérations d'intérêt national, avec une dotation

budgétaire aux politiques d'aménagement qui atteindra près de 60 millions d'euros. Ces interventions sont en particulier indispensables à la production de logements dans de grandes métropoles aux marchés tendus.

Politique de la ville

En 2024, les moyens affectés aux quartiers prioritaires de la ville (QPV) atteindront un niveau historiquement élevé de plus de 600 millions d'euros. Le projet de loi de finances concrétise ainsi l'annonce du Président de la République d'une **généralisation des cités éducatives à l'horizon 2027**, dont 200 avaient déjà été pérennisées en 2023. **L'accélération du programme national de renouvellement urbain**, porté par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) et doté de 14,1 milliards d'euros de concours financiers, devrait s'amplifier en 2024, avec une contribution de l'État de 50 millions d'euros. Enfin, en cohérence avec la mise en œuvre à compter de 2024 **de nouveaux contrats de ville** dans le cadre d'une géographie prioritaire révisée, les dispositifs fiscaux dont l'abattement de 30 % de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements appartenant aux organismes HLM et situés dans les quartiers politique de la ville seront prolongés sur la durée de la prochaine génération de contrats de ville.

0,6 Md€

ce sont les crédits de la politique de la ville, contre 0,4 Md€ en 2017



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité